

Stratégie Occitanie de prise en charge des personnes âgées – Kit de déploiement –

Dans le contexte d'épidémie liée au COVID-19, la situation des personnes âgées vivant en établissement ou à domicile nécessite l'appui de tous les professionnels de santé qu'ils soient libéraux, salariés et en établissements de santé. Il s'agit d'assurer la continuité de la prise en charge mais également la qualité et la sécurité de l'accompagnement en soutien des professionnels des établissements et du domicile pour ces personnes particulièrement vulnérables face au virus SARS-CoV-2. Au regard de l'évolution de la situation épidémique, toutes nos forces doivent pouvoir s'allier afin de la combattre.

Dans ce cadre, **l'ARS Occitanie a mis en place et déployé une stratégie spécifique pour assurer une prise en charge renforcée des personnes âgées du territoire.** Le 27 mars 2020, l'ARS a diffusé une stratégie de prévention pour rappeler notamment l'application la plus stricte des gestes barrières, mesure la plus efficace pour freiner la diffusion du virus, incluant la généralisation du port obligatoire du masque chirurgical pour tous les personnels des EHPAD en contact avec un résident et l'organisation de la réalisation des tests biologiques des résidents et des soignants (tests par PCR sur écouvillon nasal profond) qui ont une symptomatologie évocatrice de Covid-19. L'organisation d'un accès direct à l'hospitalisation, sans passage aux urgences, est également une priorité.

Pour soutenir de la façon la plus adaptée et efficace possible les ESMS PA, ceux-ci peuvent compter sur l'appui :

- **des services de l'ARS Occitanie** qui se sont organisés pour prendre en charge, évaluer la situation et suivre les EHPAD qui signalent un résident COVID confirmé ou suspect via le portail « voozoo » (CVAGS) et répondre aux demandes des ESMS PA en ce qui concerne les besoins en matériels, en renfort de personnels et autres questions relatives aux personnels (délégations départementales) ;

- **des plateformes départementales « COVID PA »** pour toute demande de conseil ou de soutien médical, une aide à la décision d'accès à la filière hospitalière ou à une prise en charge spécifique et pour déclencher la réalisation de test biologique. Ces plateformes activent, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour la prise en charge des personnes âgées Covid+ (équipe mobile de gériatrie, HAD, équipes mobiles et/ou territoriales de soins palliatifs, etc.). Elles apportent une aide à la décision collégiale pour la prise en charge de résidents qui nécessitent des soins spécifiques en lien avec les acteurs du territoire (EMG, EMSP, HAD...) ou pour un accès direct à l'hospitalisation, sans passage aux urgences. S'agissant des soins palliatifs, les plateformes « COVID PA » activent les dispositifs du territoire à même de répondre aux besoins de l'EHPAD. Si les ressources du territoire sont insuffisantes, la plateforme a la possibilité de recourir à une hotline régionale soins palliatifs (coordonnée par les CHU de Toulouse et de Montpellier) pour apporter la réponse la plus adaptée à l'EHPAD.

Cette stratégie et de cette organisation sont précisées dans des fiches thématiques jointes à cette note. Les numéros de téléphone et les adresses mails des interlocuteurs des ESMS PA sont répertoriés dans les fiches 5 et 6 transmises en annexe.

Il est précisé que cette stratégie sera mise à jour en fonction des orientations nationales et de l'évolution de l'épidémie. Par ailleurs, la stratégie déployée sur chaque territoire s'adaptera aux besoins, à l'évolution de la situation, aux organisations existantes et aux ressources disponibles.

Les délégations départementales de l'ARS sont les interlocuteurs habituels des ESMS PA. Il leur appartient de transmettre aux ESMS PA l'ensemble des recommandations applicables et de les solliciter pour le recensement d'éventuelles données de suivi en lien avec la gestion du COVID-19.

**Kit de déploiement de la stratégie Occitanie PA
- Sommaire - Actualisation n°3 -**

Fiche 1 – Stratégie de prévention renforcée du Covid-19 en EHPAD et USLD en Occitanie

Fiche 1.1 – Eléments de précision sur la stratégie de prévention renforcée du Covid-19 en EHPAD et USLD en Occitanie **Actualisée !**

Fiche 2 – Mise en place de plateformes « Covid PA » en Occitanie pour le soutien aux ESMS PA

Fiche 2a - Carte régionale des 22 plateformes « Covid PA » d'Occitanie **Nouveau !**

Fiche 3 – Stratégie régionale de prise en charge des patients relevant de soins palliatifs Covid +

Fiche 4 – Doctrine régionale pour l'admission des personnes âgées en EHPAD

Fiche 5 – Les contacts pour un accompagnement adapté des EHPAD

Schéma 5 – Les contacts EHPAD

Fiche 6 – les contacts pour un accompagnement adapté des intervenants à domicile

Fiche 7 – Soutien psychologique pour les résidents, personnes âgées à domicile, aidants et leur famille

Fiche 8 – Soutien psychologique pour les personnels de santé, information de la direction

Fiche 9 – Soutien psychologique pour les personnels de santé, information des personnels

Fiche 10a – Boîte à outils RH : Procédure de recrutement en cas de besoin en renfort RH urgent et son annexe **Nouveau !**

Fiche 10b – Boîte à outils RH : Les outils juridiques mobilisables pour le renfort de personnel par des professionnels extérieurs

Fiche 10c – Boîte à outils RH : Sujets Divers

Fiche 11 – Appui des personnels de santé de ville aux EHPAD et ses 4 annexes **Actualisée !**

Fiche 12 – Organisation de l'accompagnement des personnes âgées à domicile hors EHPAD/USLD en Occitanie dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 : Eléments de doctrine

13a. Protocole ministériel relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS et unités de soins de longue durée

13b. Charte des visites autorisées dans le cadre du Covid-19 (document ministériel)

13c. Questionnaire type visiteurs (document ministériel)

Fiche 14. Mesures d'accompagnement financières : Point d'information **Nouveau !**

15. FAQ – Questions pour les différents types de masques (document ministériel)

16. Accueillants familiaux de personnes âgées et d'adultes en situation de handicap : Conduite à tenir générale pendant la période de confinement (document ministériel)

17. FAQ – Funéraire Covid-19 (document ministériel) **Nouveau !**